

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT	X	
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean Claude FAURE	X	
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Bernard HERBRETEAU	M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY		M. Marc DUFLOT	M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES	X		M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	X		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT	X		M. Damien HERY		
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		

AR PREFECTURE

016-200060341-20171219-D32_2017_DU1912-DE
 Regu le 22/12/2017

MARINAUD	M. Daniel ROUSSE			M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN	X	
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY	X		M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	X		M. Alexandre DOUSSAINT	X	
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X		M. William RICHARD	X	
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme CABROL Claudia		
TOTAUX		34	2		8	0

Date de la convocation : 05 décembre 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 34

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 0

Nbre total de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 au SABV Dronne aval à partir du 08/01/18,
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix, Communauté de Communes des 4 B,
- M. BORDE Guy, Maire de Boscarnant, Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. PILON Olivier, Direction général des services à la Communauté de Communes Lavalette, Tude, Dronne.

OBJET : Plan de financement des postes des agents pour l'animation et le suivi des cours d'eau des bassins de la Tude et la Dronne aval en 2018**EXPOSE :**

M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, rappelle au Comité Syndical que les programmes d'étude et de travaux sur la Tude et la Dronne aval, ainsi que de leurs affluents et astiers, en cours actuellement, sont géré techniquement, administrativement et financièrement par un responsable des services/technicien milieux aquatiques, un technicien milieux aquatiques et une secrétaire à mi-temps.

En effet, depuis 2016 et encore plus à partir de 2018 (*passage à la GEMAPI*) de nouveaux besoins d'animations et de suivis apparaissent consécutivement à la fusion avec le SIAH de la Dronne (2016-dept 33), avec la mise en œuvre du PPG Tude et Dronne Charentaise (08/2016 à 2026), le PPG Dronne aval en cours de construction, l'extension de périmètre et la prise en compte des 4 compétences de la GEMAPI.

De ce fait et face à cette charge de travail conséquente et supplémentaire, il est nécessaire pour 2018 de venir renforcer l'équipe technique. Par conséquent, pour 2018, afin d'assurer l'animation à l'échelle d'une cinquantaine de communes sur 4 EPCI-FP présentes sur le bassin versant sous compétence, sur les départements 16/17/33, sur plus de 300 km de cours d'eau, sur plus de 650 km² de BV, un 3^e poste de technicien milieux aquatiques à temps partiel (0.55 ETP) sera créé.

Pour le bon fonctionnement du service, il conviendrait de faire des investissements : un véhicule tous chemins et un ordinateur portable pour le poste du nouveau technicien milieux aquatiques.

Les trois techniciens assumeront les missions exercées dans le même cadre qu'en 2017 mais sur un territoire et des compétences statutaires élargis : suivis d'études, suivis des chantiers, animation territoriale, mise aux normes des ouvrages hydrauliques, continuité écologique, hydromorphologie, zones humides, étangs, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des ouvrages, communication et suivi du site internet de la collectivité, appui et conseils aux collectivités et aux riverains...

Le poste de secrétariat technique viendra appuyer les trois techniciens sur toutes leurs missions autres que la gestion administrative (comptabilité / payes / suivi des dossiers du personnel...).

Dépenses de fonctionnement : frais directs et indirects en 2018 : budget prévisionnel 131 786 €

- Pour les trois techniciens (2.55 ETP) : Salaires chargés + dépenses de fonctionnement liés à l'environnement des postes + communication (6 184 €) = **125 029 €**
- Pour une secrétaire (0,2 ETP) : **6 757 €**.

Dépenses d'investissement liées aux postes en 2018 : 27 000 € HT**Dans le cas présent la dépense subventionnable 2018 pourrait représenter : 9 061 €**

Certains partenaires financiers peuvent aider sur l'acquisition du matériel en subventionnant annuellement la part d'amortissement de l'achat selon les règles comptables de notre structure ou suivant leurs règles respectives (Agence de l'eau Adour Garonne - AEAG). D'autres partenaires peuvent financer ces dépenses en une seule année (Conseil Départemental Charente, CD 16).

- Barque électrique 2017 : 1 975 € HT – amortissement sur 5 ans (AEAG) – achat 2017 : année 2 : 395 € / an,
- Véhicule tout terrain 2017 : 25 000 € HT – amortissement sur 5 ans (AEAG) – achat 2017 : année 2 : 5000 € / an,
- Ordinateur 2018 : 1666.66 € ht – amortissement sur 1 an (AEAG) – achat 2018 : 1666.66 x 0.55 ETP = 916 €,
- Véhicule tous chemins 2018 : 25 000 € HT – amortissement sur 5 ans (AEAG) – achat 2018 : année 1 : 5 000 € x 0.55 ETP = 2 750 € / an.

Le Vice-Président précise que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers (RNA, CD16, CD33, AEAG).

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **DECIDE :**

- de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées aux trois postes de technicien milieux aquatiques pour 2018 pour un montant total de **125 029 €** (2.55 ETP),
- de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste de secrétariat technique qui viendra appuyer les trois techniciens sur toutes les missions d'animation et de suivi autres que la gestion administrative (comptabilité, payes, suivi des dossiers du personnel...) pour 2018, pour un montant de **6 757 €** (0.2 ETP),
- d'inscrire au budget primitif de l'année 2018 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes,
- de l'acquisition d'un nouveau véhicule tous chemins pour un montant de **25 000€ HT** pour le poste du nouveau technicien milieux aquatiques,
- L'acquisition d'un ordinateur portable **1666.66€ HT** pour le nouveau technicien milieux aquatiques,
- que les dossiers de demandes de subventions devront s'adapter aux règlements d'aides de chaque partenaire financier. Certains partenaires financiers peuvent subventionner ces deux matériels en prenant en charge annuellement la part d'amortissement de l'achat selon les règles comptables de notre structure ou suivant leur propre règlement. Dans ce cas présent **8145 € ht** pour 2018 seront inclus dans les dossiers de demande de subventions,
- De solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux de la Charente, Charente-Maritime et de la Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE

